



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 22 mai 2018, adoptait le règlement suivant :

« RÈGLEMENT 1257 décrétant un emprunt de 510 000\$ pour la réalisation de travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Savane, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels pour la surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 510 000\$ »

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1257, le 3 juillet 2018.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 4 juillet 2018.

Le greffier adjoint

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA